

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JARZE VILLAGES DU 15 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze du mois de février à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, CHAPON, BELLARD, DESPLATS, CULLERIER, EDIN, JOBERT, GERFAULT, LUCIEN, ORIEUX, LE MARREC.

Absents excusés : Mr JOUSSAUME Cédric donne pouvoir à Mme HEUVELINE Sylvie
Mr COURCELLE Michel
Mr CONGNARD André
Mme LOISON Kathy donne pouvoir à Mr BEAUDOIN Jean-Pierre
Mme LENOGUE Patricia donne pouvoir à Mme MARQUET Elisabeth
Mme MAUXION Anita

Absents : Mr TUFFIER Jérôme
Mme LINARD Nadine
Mr GUILLEUX Michel
Mme BEAUDOIN Pauline

Convocation : 09/02/2021

Affichage : 17/02/2021

Observations sur le dernier compte-rendu : Néant

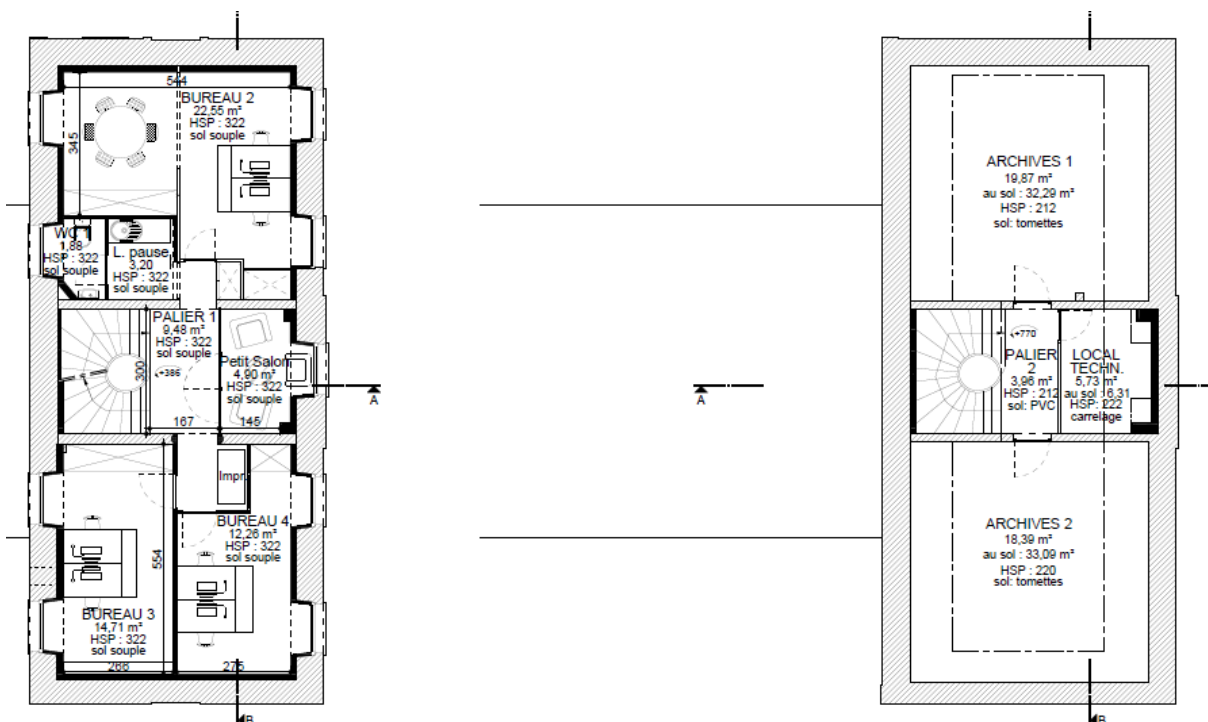
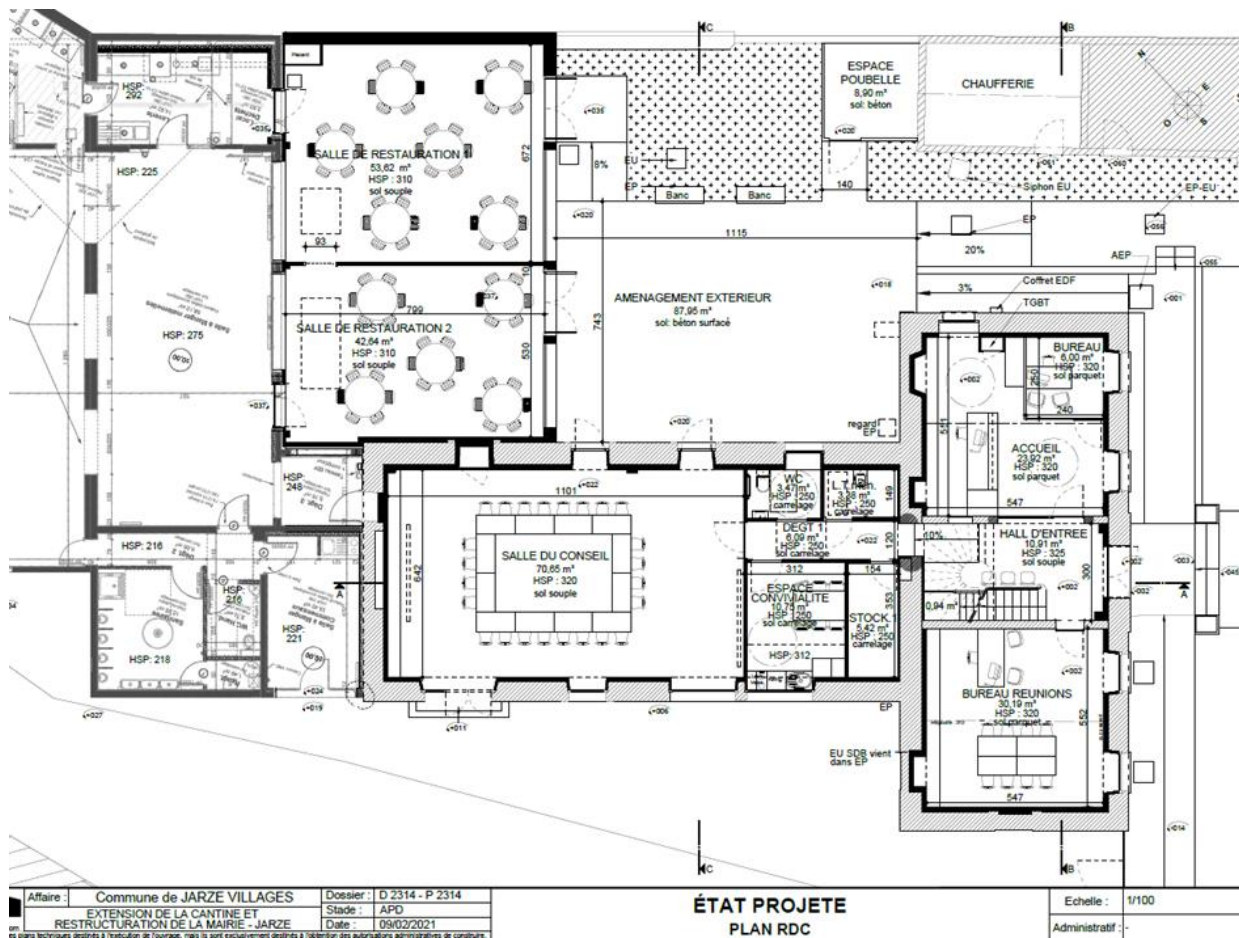
Secrétaire de séance : Mr GERFAULT Dominique

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé dans le cadre de ses délégations permanentes les documents suivants :

- *Devis de l'entreprise JUGE CAMILLE d'un montant de 2 760 € TTC pour le nettoyage d'une parcelle dans le cadre des travaux du cheminement piéton route de Chaumont à Jarzé.*
- *Proposition de la SAUR pour des travaux de création d'un branchement au réseau d'eau potable pour l'aire des gens du voyage route de Montplacé à Jarzé pour un coût de 2 166 € TTC.*
- *Devis de la SEMAC d'un montant de 1600 € TTC pour l'achat d'un prototype de bras sur une tailleuse pour désherber en complément du mode de brûlage au gaz dans le cadre du plan de désherbage.*

1 – PRESENTATION DU PROJET DE REHABILITATION DE LA MAIRIE DE JARZE ET D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Mr Dominique GERFAULT présente le projet de réhabilitation de la mairie et d'extension du restaurant scolaire proposé par le cabinet DESArchitecture de CORZE.





2 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

Madame le Maire propose :

- de valider le montant des travaux et les honoraires ci-dessous
 - de solliciter des subventions auprès l'Etat
 - ↳ dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 25 à 35 %,
 - ↳ dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,
 - ↳ dans le cadre du Fond de relance investissement (20%)
- pour la construction publique, la rénovation thermique et transition énergétique

MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX :

N° Lots	Lots	Montant HT zone rénovation	Montant HT extension	Total par corps d'état	
1	DESAMIANTAGE (provision)	40 000,00 €		40 000,00 €	
2	VRD	40 000,00 €		40 000,00 €	
	DEMOLITIONS - GROS ŒUVRE - RAVALEMENT	252 000,00 €	35 000,00 €	287 000,00 €	
3	CHARPENTE OSSATURE BOIS ET BARDAGE	- €	38 000,00 €	38 000,00 €	
4	COUVERTURE	42 500,00 €	28 000,00 €	70 500,00 €	
5	MENUISERIES EXTERIEURES	21 500,00 €	16 000,00 €	37 500,00 €	
6	MENUISERIES INTERIEURES	59 000,00 €	1 000,00 €	60 000,00 €	
7	CLOISONS SECHES - ISOLATIONS	43 500,00 €	10 000,00 €	53 500,00 €	
8	FAUX PLAFONDS (compris plafond dans salles à manger)	28 500,00 €	5 000,00 €	33 500,00 €	
9	CHAPE - CARRELAGE - FAIENCE	10 500,00 €	5 000,00 €	15 500,00 €	
10	PEINTURE - SOLS SOUPLES	48 000,00 €	9 000,00 €	57 000,00 €	
11	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	58 000,00 €	11 500,00 €	69 500,00 €	
12	PLOMBERIE - CHAUFFAGE GAZ - VENTILATION	66 500,00 €	19 500,00 €	86 000,00 €	
Montant HT estimatif des travaux :		710 000,00 €	178 000,00 €	888 000,00 €	
TVA 20% :		142 000,00 €	35 600,00 €	177 600,00 €	
Montant TTC estimatif des travaux :		852 000,00 €	213 600,00 €	1 065 600,00 €	
		m² :	239,92	96,37	336,29
à titre indicatif : Ratio ht/m² hors VRD et désamiantage :		2 625,88 €	1 847,05 €	2 402,69 €	
Estimation réalisée avec un taux de tolérance de + ou - 7% (article 9.1 CCAP)					

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES :	
Dépose des deux souches existantes sur toiture de la mairie	3 500,00 €
Changement du reste des fenêtres dans salle du conseil et espace de convivialité	8 000,00 €
Plus value pour chaufferie bois en remplacement du chauffage gaz	26 500,00 €
Incidence génie civil pour modification du local attenant à la chaufferie	5 000,00 €
Total HT :	31 500,00 €
Plus value chaufferie pour PAC Air/Eau bois en remplacement du chauffage gaz	40 000,00 €
Incidence génie civil pour réalisation d'une dalle béton de clostra en bois pour installation de la PAC	8 000,00 €
Total HT :	48 000,00 €
Plus value chaufferie pour PAC géothermie en remplacement du chauffage gaz	108 000,00 €
Total HT :	108 000,00 €
Option climatisation du local informatique au R+2	4 800,00 €

Montant des honoraires environ 150 000 € HT comprenant :

- l'assurance Dommages Ouvrages
- le Contrôle Technique par organisme agréé
- le Coordinateur "Sécurité et Santé"
- les frais de géomètre
- l'étude de sol par un bureau géotechnique
- les diagnostics obligatoires avant travaux
- les taxes diverses

Montant des équipements mobilier et informatique 75 000 € HT.

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3 – CREATION D'ADRESSES

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur tout le département et l'obligation faite aux communes de plus de 2000 habitants de réaliser un plan d'adressage, il devient nécessaire que chaque habitation dispose d'un numéro et d'un nom de voie unique pour permettre l'accès aux offres internet en très haut débit, améliorer l'acheminement postal, les livraisons, l'intervention des services de secours et la géolocalisation.

Dénomination ou création de voies sur la commune déléguée de Jarzé :

► **Chemin du Haut-Montplacé :** Chemin rural (revêtu 140 m sur 466 m) qui part de la Route des Fenêtres, passe devant la chapelle de Montplacé et se termine à l'intersection avec la Route du Tertre. (Remplace l'appellation « chemin rural dit de Montplacé »).

► **Chemin du Haut-Noirieux:** Chemin rural non revêtu (230m) qui part de la route des Barbellières et se termine en impasse à la parcelle « Noirieux » (ZW0128).

(Remplace l'appellation « chemin rural dit du Haut-Noirieux»).

► **Chemin de la Minerie :** Chemin rural revêtu (185m) qui part de la route des Fenêtres, se poursuit sur la commune déléguée d'Echemiré et se termine à la parcelle « La Minerie » (ZL0076) située sur la commune déléguée de Jarzé.

Création d'adresses sur la commune déléguée de Jarzé :

► **Route de la Buissonnière:**

N°53 / Parcelle N°ZA0072 / Courtreux / Mme PLAT E. – Mr PHILIPOT F.

N°285 / Parcelle N°ZA0085 / La Valinière / Mr PASQUET

► **Route de Beauchêne:**

N°108 / Parcelle N°A 0533 / La Fenellerie / Mr O'REGAN G.

N°159 / Parcelle N° A 0206 / Tesse / Mr CHEVALIER F.

N°1222 / Parcelle N° A 0122 / Beauchêne / Mr CHARDON G.

N°1241 / Parcelle N° A 0123 / Beauchêne / Mr CHARDON G.

N°2154 / Parcelle N° ZA 0063 / Le Gué / Mr KAZMI J.

N°2166 / Parcelle N°ZA 0137 / Le Gué / Mr FREULON J.

N°2375 / Parcelle N°ZA 0115 / La Fontaine du Gué / Mr ROBERT L.

N°2499 / Parcelle N°ZA 0117 / La Chapelle / Mr DUPRÉ B.

► **Impasse de la Menochetière:**

N°42 / Parcelle N°ZB0038 / La Menochetière / Mme VAN DER MEULEN C.

► **Route de la Chevalerie:**

N°165 / Parcelle N°ZC0170 / La Nouchetière / Mr LESEIGNEUR Roger

N°186 / Parcelle N°ZC0171 / Le Petit Beaulieu / Mme MAUGOUR F.

N°689/ Parcelle N°ZC0166 / Les Croisettes / Mme & Mr METAIREAU H.

N°1003 / Parcelle N°B0062 / Rotte Huet / Mr&Mme LE GUILLAN – KNOBLOCH

N°1005 / Parcelle N° B0062 / Rotte Huet / Mr&Mme HERPE - VANNIER

N°1381 /Parcelle N°B0568 / La Chevalerie / Mme & Mr BONDU C.

N°2009 / Parcelle N°ZD0070 / Les Roberdières / Mme & Mr BOIGNE F.

N°2729/ Parcelle N°ZD0066 / Le Housseraye / Mr SIMON J.C

N°3392/ Parcelle N°C0141 / La Chesnaie / Mme & Mr ALBERT C.

N°3415 / Parcelle N°B0784 / La Genièvre / Mr DESNOS

N°3565 / Parcelle N°B0599 / Le Brossay des Landes / Mr ESNAULT M.

► **Chemin de la Dolinière:**

N°76 /Parcelle N° ZH0100 / La Dolinière / Mme & Mr TRICHET F.

N°85 / Parcelle N°ZH 0058 / La Dolinière / Mme & Mr COURAULT S.

N°135/ Parcelle N°ZH 0055 / La Genvrie / Mr BOULISSIERE

► **Route d'Hercée:**

N°43 / Parcelle N°ZD0068 / Les Roberdières / Mr BAZILE M.

N°134 / Parcelle N°ZD0067 / La Volardière / Mr SAUVÉ

N°1119 / Parcelle N°B 0249 / La Gaudichère / Mr JANAULT- Mme HARDY

► **Route du Moulinet:**

N°77 / Parcelle N°ZC0174 / Champ du Moulinet / Mr DURGEAU B.

N°534/ Parcelle N°ZK0076 / Beaulieu / Mr GERFAULT D.

N°536 / Parcelle N°ZK0075 / Beaulieu / Mr SAMSON N.

N° 859 / Parcelle N°ZH0098 / La Basse Croprière / Mme GOUGEON T.

N°1211 / Parcelle N°ZH0087 / La Croprière / Mr DA SILVA A.- Mme GODMER C.

N°1484 / Parcelle N°ZK0062 / La Davière / Mr JULES L.

N°1576 /Parcelle N°ZK0065 / La Fontaine de Rouget / Mme & Mr PESSARD P.

N°2182 /Parcelle N°C0374 / La Fresnaie / Mme & Mr FEVRIER J.

N°2561/Parcelle N°C1153 / La Haie Claie / Mr LAURENT A. – Mme ARNAUD C.

N°2616 /Parcelle N°C358 / La Haie Claie / Mme CHENON.

► **Route de la Croprière:**

N°155 / Parcelle N°ZH0084 / La Petite Croprière / Mme&Mr BALLON T.
 N°515 / Parcelle N° ZH0082 / Montalais / Mme RAOULT- Mr ALLARD
 N°524 / Parcelle N°ZH0090 / Montalais / Famille CERCLERON - PELTIER
 N°570 / Parcelle N°ZH0091 / Montalais / Mme HACHET – Mr ROULLE
 N°902 / Parcelle N°ZH0093 / L'Etang / Mr STEPHENSON M.
 N°1518 / Parcelle N°ZE0068 / Le Puits Gigant / Mme&Mr RICHARD Y.
 N°1558 /Parcelle N°ZE0067 / Le Puits Gigant / Mr BALLW
 N°1582 /Parcelle N°ZE0066 / Le Puits Gigant / Mr GIROUDOUX O.
 N°1680 / Parcelle N°ZE0065 / Le Bois Galère / Mr BOUTIN
 N°1712 / Parcelle N° ZE0065 / Le Bois Galère / Famille VIGNERON – LE BLEIZ
► Chemin de l'Anguichère :
 N°160 / Parcelle N°ZH0078 / l'Ouche de l'Anguichère / Mme&Mr FAUCHEUX
 N°168 / Parcelle N°ZH0077 / l'Ouche de l'Anguichere / Famille BICHON-MAHÉ
► Chemin de la Bellangerie:
 N°9 / Parcelle N°ZK0052 / GRDF GAZ
 N°170 / Parcelle N°ZK0077 / La Bellangerie / Mr BELLIER R.
► Route de Montplacé:
 N°166 / Parcelle N°ZM0071 / Le Bourg Jarzé / Restaurant le Moulinet Mr OCHARD
 N°254 / Parcelle N°ZM0012 / Le Moulinet / Station Epuration
 N°288 / Parcelle N°ZM0012 / Le Moulinet / Commune déléguée de Jarzé
 N°390/ Parcelle N°ZM0045 / Ker Marie / Mme&Mr SAURAT
► Chemin du Haut-Montplacé:
 N°149 / Parcelle N°ZK0100 / Montplacé / Mme &Mr RENARD J-Marie
 N°151/ Parcelle N°ZK0095 / Montplacé / Chapelle de Montplacé
 N°153/ Parcelle N°ZK0102 / Montplacé / Mr GUEMAS P.
 N°155 / Parcelle N°ZK0101 / Montplacé / Famille PASQUIER-BODIER
► Route du Tertre:
 N°684 / Parcelle N°ZL 0068 / Le Petit Tertre / Mr FORGET H.
 N°830 / Parcelle N° ZL0066 / Le Tertre / Mme MORIN - Mr ASTOUATI
► Chemin de la Goguerie:
 N°154 / Parcelle N°ZL0056 / La Goguerie / Mr LEMOINE
► Chemin de la Minerie :
 N°145 / Parcelle N°C0633 / Le Brossay / Mr MELHLIA
 N°995 / Parcelle N°ZL0076 / La Minerie / Mr QUEFFELEC
► Route de l'Île Perdue:
 N°471 /Parcelle N°D0082 / L'Île Perdue / Mr CHEVALIER F.
► Chemin du Haut-Noirieux:
 N°256 / Parcelle N°ZW0129 / Noirieux / Mme LIMOUSIN

Mr Dominique CHAPON informe que les fichiers adresses des administrations telles que La Poste, la CCALS etc...ne seront mis à jour qu'après la création de la totalité des adresses de chaque commune déléguée.

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

4 – AFFAIRES DIVERSES

❖ Indemnité de conseiller délégué

Madame le Maire informe qu'à compter de ce jour, elle nomme, Mr LUCIEN David, Conseiller délégué à la citoyenneté et propose l'indemnité de 233.36 € /mois soit 100% du montant maximum pour ce nouveau poste.

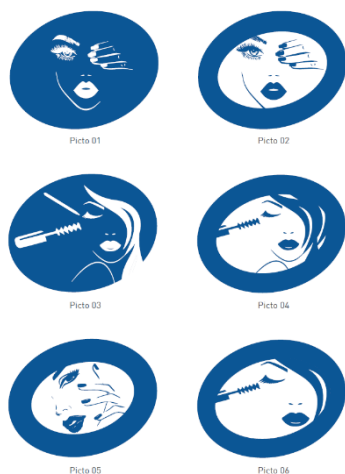
Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord.

❖ Vente parcelle ZK 118

Madame le Maire propose de vendre la parcelle cadastrée ZK 118 d'une contenance de 2a19ca à M. POISSON Pascal, domicilié au lieu-dit « La Boierie » (8 route des Fenêtres) à Jarzé afin qu'il puisse déplacer et réaliser l'entrée de sa maison en toute sécurité puisqu'actuellement celle-ci se situe dans un virage. Cette vente se ferait au coût d'un euro le mètre linéaire et les frais d'acte seraient à la charge de l'acquéreur.

Décision du Conseil Municipal : Après délibération le Conseil Municipal accepte cette vente

❖ Présentation des pictogrammes choisis pour le totem, validés par les professionnels de Jarzé Villages



Le pictogramme n°5 a été choisi pour signaler le salon esthétique par la professionnelle.

❖ Devis

Madame le Maire propose de valider les devis suivants :

- Remplacement d'une porte à l'Auberge de Lué, 3 propositions :
 - ↳ INLIGNUM de Jarzé 2 140.80 € TTC
 - ↳ Atelier METIVIER de Fontaine Milon 1 819.24 € TTC
 - ↳ Menuiserie COCHIN 2 520 € TTC

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, la proposition de l'Atelier METIVIER est retenue.

- Eco pâturage : mise à disposition d'un troupeau de 12 à 15 moutons pour le lotissement de Beauvau pour un coût annuel de 2 232 € TTC par Edelweiss. La société a mis gracieusement un troupeau sur le site en 2020.

Décision du Conseil Municipal : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

5 – INFORMATIONS DIVERSES

✓ **Affaires scolaires :**

Depuis le 09 février, ouverture d'un deuxième site de restauration scolaire à la salle des fêtes Louis Touchet pour respecter le nouveau protocole sanitaire (2m de distance entre les groupes classes). Nouvelle organisation : les enfants de l'école du Grand Noyer mangent au restaurant scolaire et les enfants de l'école Saint Jean mangent à la Salle Louis Touchet. 2 agents du service technique sont mis en renfort pour deux semaines sur le temps du midi. Le transfert des repas dans les glaciers est assuré par un agent communal dès 8h30.

✓ **ZAC du Moulin de Beauvau – Entretien des bassins de rétention**

Mr Beaudoin informe qu'il a été acté par Alter de déplacer la haie bocagère afin de faciliter l'entretien du site. Celle-ci sera arrachée à l'automne 2021 par les services de la commune. Une nouvelle haie sera ensuite plantée sur le linéaire situé entre les bassins et les candélabres soit en bordure du futur cheminement piéton.

✓ Mr BERARDI signale que depuis 15 jours, l'antenne de réception pour les mobiles sur Beauvau ne fonctionne plus. Une demande d'intervention est en cours.

✓ Mr BERARDI informe que l'élagage pour le déploiement de la fibre est en cours sur Beauvau et qu'il est pris en charge par la commune.

✓ **SICTOM**

Mr EDIN rapporte que lors de l'Assemblée Générale du 13 février 2021, l'attribution du marché de ramassage des ordures ménagères à l'entreprise BRANGEON a été validée. De plus, le SICTOM travaille en collaboration avec le cabinet KPMG sur la future fusion des 3 syndicats du Département en un seul et même grand Syndicat.

✓ Mme MARQUET informe que la CCALS travaille actuellement sur le dossier « Projet du Territoire ». Lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, 4 films présentant les pôles de la CCALS seront visionnés.

✓ **Dates à retenir :**

- 13 et 20 juin 2021 : élection Régionales et Départementales

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 8 mars 2021 à 20h30.